

CHAPITRE DOUZIÈME

La Cathédrale pendant le XV^e siècle.

VERS la fin du XIV^e siècle et le commencement du XV^e les constructions religieuses rencontrèrent de grands obstacles dans les guerres étrangères et dans les dissensions intestines amenées par la folie de l'infortuné Charles VI. Bien des sanctuaires furent alors dépouillés ou détruits; bien des ruines furent amoncelées; les esprits et les cœurs, préoccupés par les anxiétés de la situation, ne songeaient plus à donner pour les églises. Néanmoins, Notre-Dame de Chartres sut encore attirer quelques offrandes pour son sanctuaire. C'est ainsi qu'en 1396 l'illustre Enguerrand de Coucy lui laissa, par son testament, une somme de 600 florins; c'est ainsi que Jean Tabari, évêque de Boulogne, donna 40 livres à la fabrique de l'église; c'est ainsi que Jean, duc de Berri, depuis 1404 jusqu'en 1411, vint, chaque année, offrir un pieux subside et quelques riches et précieux joyaux. L'inventaire de 1682 en mentionne quelques-uns : « 1^o Une Vierge d'or » ayant un grand manteau émaillé de bleu et à cause cela » nommée Notre-Dame-Bleue... donnée en 1404. — 2^o Un grand » reliquaire d'or ovale, posé sur le haut d'une colonne de » vermeil, semée de fleurs de lis, soutenu par deux anges à » genoux sur une grande base à 8 pans, aussi de vermeil. Il y » a, entre autres reliques, du bois de la vraie Croix. Hauteur » de tout le reliquaire, 23 pouces. L'or de l'ovale et du tableau » de la vraie Croix estimé 800 livres; l'ovale et la colonne » estimés 200 écus sol. Les anges et la base dorés pèsent » 27 marcs 6 onces. Au-dessous de l'ovale est un rubis d'un » très-grand prix, dans un châton d'or. Estimé en 1562, par » ordre du roi, à 80 écus. Ce beau reliquaire fut donné par le » bon duc Jean de Berry en 1406. — 3^o Un reliquaire de ver- » meil doré (hauteur 15 pouces), contenant un morceau d'une » ceinture de la sainte Vierge, un morceau d'une côte de

» saint Louis; une petite boîte d'or où l'on voit du lait de la » Vierge, naturel mais caillé et séché; un pouce de la main » droite de saint Louis de Marseille, archevêque de Toulouse, » cousin de saint Louis, donné en 1410 par le duc de Berry, » qui l'avoit eu du roi de Sicile, son neveu. — 4^o Un grand » tableau en broderie, de 13 pieds de longueur sur 8 de hau- » teur, représentant l'Assomption de la sainte Vierge; au bas, » d'un côté, est le roi avec deux de ses fils, Charles et Louis » d'Anjou; et, de l'autre côté, la reine Bonne de Luxembourg, » sa femme, accompagnée de deux de ses filles. L'ouvrage » est une broderie extrêmement relevée; les vêtements sont » d'or nué, enrichis de pierreries et de perles. Les carnations » sont d'un point refendu plus fin que le satin. Le duc de » Berry en fit présent en 1406, pour servir de retable au » grand autel. Il a coûté 10,000 écus.

» Le Chapitre lui en fit un remerciement solennel, l'as- » seura de son affection pour lui, et de la fondation faite » en sa faveur, d'une messe solennelle à dire au grand autel, » le lendemain de la Saint-André, tant qu'il vivroit; avec » ordonnance, qu'après son trépas, elle seroit convertie en » obit annuel, selon qu'il appert par le registre capitulaire du » mercredi 18 aoust 1406 (1). »

Un autre prince se montra également le généreux vassal de Notre-Dame de Chartres; ce fut Louis de Bourbon (2), comte de Vendôme, seigneur d'Épernon et de Mondoubleau, chef de la branche royale dont est issu Henri IV. Pour accomplir un vœu, il fit construire la belle chapelle connue sous le nom de *chapelle de Vendôme*, et il la dota richement. Le récit de l'accomplissement du vœu appartient à notre histoire.

« S'étant trouvé en grand péril de sa vie à la guerre, et ensuite dans une rude prison de neuf ou dix mois, dont il échappa par une protection visible de la sainte Dame de

(1) *Parthénie*, par Rouillard, 1^{re} partie, fol. 209.

(2) Il était frère puîné de Jacques II, comte de la Marche, roi de Naples et de Sicile. Il descendait de saint Louis au sixième degré, et il était l'ancêtre de Henri IV, avec le même intervalle de degrés de parenté.

Chartres, à laquelle il s'était recommandé avec une filiale confiance, Louis vint, avec un appareil pieusement magnifique, lui rendre ses actions de grâces et s'acquitter de son vœu.

» Il y arriva le mercredi 31 mai 1413, veille de l'Ascension; ayant rencontré la procession des Rogations à la porte des Épars, il mit pied à terre, lui et toute sa suite, qui était composée de plus de cent chevaliers et écuyers, et convoya la procession jusqu'à la cathédrale, où il entendit dévotement tout l'office du jour.

» Le lendemain, à l'issue des Matines, pour satisfaire au vœu qu'il avait fait, il s'en alla pieds nus jusqu'à l'église, s'agenouilla sur les degrés de la porte Royale, tenant en mains un grand cierge pesant 50 livres; là il déclara, devant les chanoines et le peuple assemblé, de quelle manière, par la puissante intercession de la très-sainte Vierge, il avait été délivré des périls de sa vie et dégagé de son étroite prison. En même temps il supplia l'assistance de vouloir lui aider à remercier dignement sa glorieuse Bienfaitrice. S'étant relevé, il se rendit devant l'image de Notre-Dame, au pied du Crucifix du jubé, et il déclara solennellement que désormais il était devenu et devenait, de sa personne, l'homme de la dite glorieuse Vierge Marie et de son église de Chartres.

» Alors les chanoines chantèrent l'hymne *Quam gloriosa* et le comte de Vendôme offrit le gros cierge qu'il portait, et cent autres cierges plus petits que tenaient les chevaliers et écuyers de sa suite. Puis, s'étant rendu dans la chambre capitulaire, il raconta aux chanoines comment son frère, Jacques de Bourbon, fondit tout-à-coup sur le Vendômois avec une nombreuse armée et le fit prisonnier; comment sous les menaces de mort il avait fait abandon de ses biens, de ses domaines et héritages; comment il fut miraculeusement délivré de prison et remis en possession de tous ses biens, après avoir fait un vœu à Notre-Dame de Chartres.

» Ce vœu consistait à faire un voyage de dévotion à Chartres et à faire ériger une chapelle. Le noble comte exécuta son vœu, fit de riches offrandes au sanctuaire de Notre-Dame, fonda cinq services solennels à dire le lendemain des cinq

fêtes principales de la très-sainte Vierge, savoir : l'Assomption, la Nativité, la Conception, la Purification et l'Annonciation, avec un *De profundis* devant la chapelle qu'il était dans l'intention de faire bâtir dans l'église. En outre, il fonda une messe solennelle à dire tous les ans pendant sa vie en l'honneur de la très-sainte Vierge, laquelle messe serait convertie en un obit annuel après sa mort. Ces diverses fondations, pour lesquelles le pieux comte de Vendôme assigna des revenus considérables sur ses terres et domaines, furent confirmées par une charte solennelle du 20 juin 1413. »

Ce fut par acte capitulaire du 2 décembre 1414, que les chanoines permirent



CHAPELLE DE VENDÔME

au comte de Vendôme de bâtir sa chapelle. Elle fut commencée en 1417; car de cette année datent les huit premiers reçus donnés par Geoffroi Sevestre, tailleur de pierre (1), aux chanoines de Templeuve et de Veyrac pour la somme [de 240 l. en tout.

Pour être complet, nous devons ajouter que la construction de cette chapelle fut considérée d'un mauvais œil par plusieurs bonnes gens, comme dit Rouillard. Était-ce le regret de voir disparaître un vitrail, où étaient représentées des scènes relatives au pèlerinage de Chartres (2)? Ou bien, craignait-on que ces mutilations fussent renouvelées à chaque travée, comme cela s'est fait dans plusieurs de nos cathédrales? Ce qui est certain, c'est que le tumulte causé par les guerres d'alors n'était pas favorable pour réaliser des projets de constructions religieuses; deux ans après la visite du comte de Vendôme à Chartres, la France subissait à Azincourt (1415) une des défaites les plus funestes de son histoire; notre comte y était fait prisonnier, et le roi d'Angleterre, Henri V, reconnu en 1421 comme héritier de la couronne de France par l'infortuné Charles VI, mettait à Chartres une garnison anglaise.

Le 15 août 1421, il vint de Dreux en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, pieds nus et portant un cierge allumé à la main (3).

Nous rappellerons ici que la dévotion des Chartrains pour Notre-Dame inspira à ces soldats étrangers la pensée d'offrir de riches présents à notre sanctuaire: il faut mentionner surtout un magnifique ostensor, qui témoignait en même temps de leur foi en la *présence réelle*. Rouillard nous dit que « c'était une pièce d'excellente orfèvrerie, toute d'or massif, » enrichie de force pierreries donnée par les Anglais lorsqu'ils

(1) Voir les *Maîtres de l'Œuvre*, de M. Lecoq, p. 759, et *Registres des Baux et Contrats*, t. XXI (1416-1417), *Archives Départementales* (Fonds du Chapitre).

(2) C'est une conjecture que nous appuyons sur ce que le vitrail qui précède et celui qui suit sont tous deux consacrés à la très-sainte Vierge.

(3) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. II, p. 147.

» occupaient Chartres en 1422. » La rapacité de la grande Révolution française s'est emparée de ce précieux ostensor. Nous le regrettons d'autant plus que tous les ans de riches et nombreuses familles anglaises venant à Chartres visiter notre Cathédrale demandent à voir le Trésor, mais il ne nous est plus possible de leur offrir ce bijou, preuve matérielle de leur foi catholique au XV^e siècle.

La France, qui avait fait la guerre à la Papauté et qui avait tant contribué au grand schisme d'Occident sous Philippe-le-Bel et ses successeurs, expia longuement cette faute. Une guerre de cent ans avec l'Angleterre, des désastres inouïs, les humiliations du règne de l'insensé et infortuné Charles VI, des crimes de toutes espèces et la domination étrangère l'avaient réduite à n'être plus qu'un objet de pitié et de mépris. Mais avec la paix de l'Église et en récompense sans doute des efforts faits par les théologiens français et des prières adressées à Dieu par les catholiques de France pour l'extinction du schisme, les prospérités et les gloires du royaume de saint Louis reprirent leur cours. La délivrance fut évidemment miraculeuse; en effet, pour sauver la France, la Providence se servit d'un bien faible instrument, d'une jeune fille de dix-sept ans, de Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans. C'est que Dieu voulait se rattacher la France par de nouveaux liens, en lui montrant que le salut lui venait uniquement du Ciel.

Lorsque l'humble bergère de Domrémy eut chassé les Anglais d'une grande partie de la France et qu'elle eut en 1429 conduit à Reims son *gentil roi* Charles VII, la ville de Chartres eut la faiblesse de tenir encore plusieurs années pour les ennemis du monarque français, et ce ne fut que le 12 avril 1432 qu'elle rentra en son pouvoir. Malheureusement son évêque, Jean de Fréigny, fut tué par les soldats français qui s'emparèrent de la ville. Cependant les habitants de Chartres eurent recours au roi et lui demandèrent *grâce et pitié en faveur de la sainte Église de Chartres, laquelle est la plus ancienne église du royaume fondée par prophétie en honneur de la glorieuse Vierge Marie par avant l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et en laquelle icelle glorieuse Vierge fut aourée en son vivant*. Alors le roi pardonna pour honneur et

révérence de Dieu notre Sauveur et de Notre-Dame la glorieuse Vierge Marie sa mère. C'est ainsi que s'expriment les lettres de grâce et abolition données à Loches au mois de juin 1432 (1). Charles VII vint depuis plusieurs fois à Chartres, et chaque fois il donna des preuves de sa généreuse affection envers Notre-Dame.

Cependant il s'était élevé de sérieuses difficultés entre le pape Nicolas V et le roi Charles VII, au sujet de la Pragmatique-Sanction de Bourges, funeste écho du conciliabule de Bâle. Pour aplanir ces difficultés, on pensa qu'il fallait avoir recours à Notre-Dame de Chartres. En conséquence, le 15 mai, veille de l'Ascension 1450, les députés du clergé, prélats, universités, chapitres et abbayes du royaume tinrent une assemblée générale dans la cathédrale, sous la présidence de Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers et patriarche d'Antioche. Nous ignorons ce qui s'est passé dans cette auguste assemblée, tenue sous les auspices de Notre-Dame de Chartres; mais nous savons que la Pragmatique-Sanction, qui était une tache pour l'Église de France, fut abolie et cassée comme ayant été faite dans un temps de schisme et de sédition. C'est en ces termes que le roi écrivit au Souverain Pontife. Notre-Dame avait sans doute fait comprendre au roi et au clergé que la Papauté est la pierre fondamentale de l'édifice du Fils de Dieu, et le centre de cette merveilleuse unité qui rend l'Église inexpugnable.

Le roi Louis XI, émule de la dévotion de ses ancêtres pour Notre-Dame de Chartres, vint la visiter en 1462, en 1463, en 1464, en 1471, en 1473 et 1474, en 1478 et en 1481. Chaque fois il y prolongea son séjour : *il semblait*, dit un historien, *partager son temps entre Chartres où le retenait sa dévotion envers Notre-Dame et Paris où l'appelait l'administration du royaume.* Chaque jour, il passait de longues heures devant l'image de la Mère de Dieu; il communiait tous les

(1) *Histoire de la cité des Carnutes*, par Ozeray, Chartres, 1836, t. II, pages 408 à 412. Ces lettres s'y lisent en entier sous le n° XV des dissertations et pièces historiques ajoutées par Hérisson. — Michel Ozeray, (1764-1859) et Charles Hérisson (1762-1840) sont deux Chartrains qui ont beaucoup écrit ou collectionné sur leur pays natal.

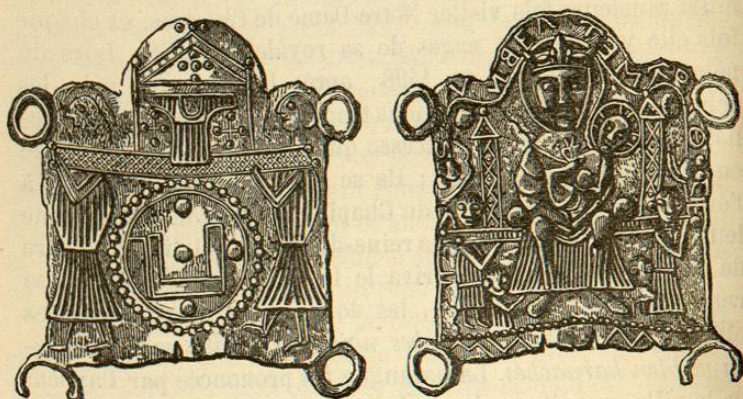
dimanches et fêtes. Il fit à l'église de Chartres de riches offrandes; il y fonda un obit et une messe quotidienne pour le repos de son âme. A la fin de sa vie, dit encore le même historien, le roi redoubla ses pieuses largesses : Notre-Dame de Chartres, dont il avait toujours vénéré le sanctuaire, reçut pour sa part, au mois de mars 1478, 500 livres tournois de rente à prendre, savoir : 200 livres sur le revenu et profit du gros de la Prévôté de Chartres, 50 livres sur la ferme de la Prévôté, 120 livres sur le revenu des moulins du Châtel de la Planche au bailliage d'Evreux et 120 livres sur la Prévôté d'Evreux (1). Il disait que Notre-Dame on ne saurait trop honorer et que, tant que Notre-Dame serait honorée en ce royaume, *il continuerait à prospérer.* C'était le secret de sa dévotion et de ses pieuses libéralités envers Notre-Dame.

La célèbre Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII, vint aussi plusieurs fois visiter Notre-Dame de Chartres, et chaque fois elle y laissa des gages de sa royale libéralité. Lors du pèlerinage qu'elle fit en 1498, après la mort du roi, les échevins de la ville ne savaient trop quels honneurs il convenait de rendre à cette princesse qui n'avait jamais été reçue en reine, avant sa viduité; ils se disposaient à en référer à l'évêque, lorsque le doyen du Chapitre leur communiqua une lettre du grand-écuyer de la reine-duchesse, relative à l'ordre de la cérémonie. Anne arriva le 1^{er} juin; elle trouva à sa rencontre les gens du roi, les douze échevins et les autres officiers, *bien habillés de robes noires et montés sur des chevaux bien harnachés.* La harangue fut prononcée par l'avocat de la ville; ensuite on la conduisit solennellement à la cathédrale, où elle se prosterna humblement devant la statue de

(1) Ces secours arrivèrent fort à propos pour l'état financier du Chapitre, car le Registre des comptes de l'œuvre (1467-1468), feuille 143, nous apprend que le beffroy construit dans le vieux clocher en 1314, était presque *pourri!* Il avait fallu le refaire à neuf, ce qui avait entraîné de grosses dépenses; la charpente en était admirable et existait encore avant l'incendie de 1836 (*Cartulaire de N.-D. de Chartres*, t. III, p. 94). Nous voyons de plus, dans les *Registres des Baux et contrats* (1481-1483), un marché fait avec Pierre Patin, demeurant à Paris, pour peintures à exécuter dans la Cathédrale.

Notre-Dame et lui offrit des bijoux magnifiques et de riches présents, *largissima munera* (1).

Avant de terminer ce qui regarde le XV^e siècle, nous devons dire quelques mots sur les *chemisettes de la Vierge de Chartres*. Nous savons déjà quelle place importante occupe dans l'histoire de notre Cathédrale la relique insigne à laquelle nos pères avaient donné le nom de *sancta camisia*. Nous avons vu comment, en 911, Rollon leva le siège de Chartres et prit la fuite quand il aperçut cette sainte relique flotter comme un étendard au-dessus de la porte Neuve : *Non te Franco fugat, nec te Burgundio cedit* (2). « Depuis ce jour, nous citons ici M^{re} Pie, la sainte chemise de Chartres est considérée comme la tutelle de la cité et de la nation; l'église où elle repose s'appelle désormais, dans le langage mystique des



Type du XIII^e siècle, trouvé en 1862 au Pont N.-D. de Paris.

peuples, la chambre, le thalame, le lit de la Vierge; la châsse qui la contient, faite de bois de cèdre revêtu d'or pur, est chargée successivement des dons de toutes les générations; elle est portée solennellement en procession dans tous les

(1) *Histoire de Chartres*, par M. de Lépinos, t. II, p. 126.

(2) *Dudo, de moribus et actis Normannorum*, apud Duchesne, t. II, p. 80.

temps de calamités publiques; elle est exposée durant tout le jour devant le grand autel, elle a ses prêtres chapelains et ses gardiens perpétuels; nul ne mérite le titre de dévot pèlerin de Notre-Dame, s'il n'a passé sous la châsse, d'où découlent mille grâces de guérison, s'il ne porte sur lui une image bénite de la sainte relique, préservatif assuré, bouclier impénétrable, derrière lequel les chevaliers ne craignent ni fer ni acier; à tel point, est-il observé dans certain discours sur les duels, que celui qui est muni d'un tel avantage en doit avertir son adversaire, parce que la partie n'est plus égale... » Ces images, soit en métal soit en étoffe, étaient regardées comme des gages de victoires: l'usage doit en remonter très haut; jusqu'ici on avait cru que les *chemisettes de la Vierge* en étoffe avaient fait leur première apparition seulement au XVI^e siècle, mais nous avons la certitude qu'il y en avait déjà au XV^e (1), et nous ne serions nullement étonné qu'on en trouvât des traces à des époques plus anciennes encore.

Enfin, c'est au XV^e siècle que le Chapitre prit définitivement pour armoiries la *sancta camisia*, d'azur sur fond d'argent. Le premier personnage qui aurait adopté cet emblème chartreux serait Regnault de Paris, chanoine et chefcier de l'église de Chartres en 1450 et décédé grand-archidiacre en 1475.

(1) Dans un livre consacré à l'abbesse Marie de Bretagne et à la réforme de l'ordre de Fontevault, M. Merlet a rencontré dans les détails d'un inventaire cette mention : « 1477, quatre chemises de linge de la Vierge de Chartres. »

